

CREDOC

Pierre MACLOUF

DES MANOEUVRES DE L'INDUSTRIE & LA FRACTION
SURINEGALISEE DU SALARIAT

(à propos des relations entre "travail non-qualifié" et "pauvreté")

Décembre 1976

Sou1976-2152

Des manoeuvres de l'industrie à la
fraction surinégalisée du salariat /
P. A. Mercier. (1974).

P. A. Mercier
CREDOC•Bibliothèque



R5 42

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

Pierre MACLOUF

DES MANOEUVRES DE L'INDUSTRIE
A LA FRACTION SURINEGALISEE DU SALARIAT

CREDOC
BIBLIOTHÈQUEDES MANOEUVRES DE L'INDUSTRIE
A LA FRACTION SURINEGALISEE DU SALARIAT

(à propos des relations entre "travail non-qualifié" et "pauvreté")

Ce travail s'inscrit dans l'ensemble des études déjà menées au CREDOC sur le thème de la "pauvreté". Mais alors que celles-ci avaient jusqu'ici consisté soit à décrire les principales formes de pauvreté et à tenter de définir ce phénomène, soit à en analyser les "causes individuelles ou collectives", l'approche a été centrée ici sur les relations d'interaction entre pauvreté et travail non-qualifié. En d'autres termes, ils s'agissait de faire porter l'investigation sur la "pauvreté" d'un ensemble (groupe humain ? groupe social?), de "travailleurs non qualifiés"; d'étudier les conditions de vie d'une catégorie de population définie par sa situation dans les rapports sociaux du travail. Ce groupe, celui des manoeuvres de l'industrie, nous paraissait présenter une série de caractéristiques particulièrement pertinentes quant aux relations entre l'ensemble "pauvreté/conditions de vie" et l'ensemble "conditions de travail". Toutefois, notre préoccupation a été de considérer les manoeuvres non pas comme un groupe "à part", mais comme le révélateur d'une série de mécanismes d'inégalisation concernant une très large fraction des salariés de l'industrie que nous qualifions de "fraction surinégalisée, et qui, loin d'être réductible à une catégorie marginale, constitue une des bases du mode de développement économique et social dominant, auquel son infériorisation est organiquement liée.

Cette entreprise pouvait être inscrite dans le prolongement chronologique de l'étude sur les "Inégalités en France" (1).



(1) "Les Inégalités en France", recherche réalisée par P.A. MERCIER, 1974.

Ce travail avait d'une part dressé un bilan exhaustif des formes d'inégalité sociale recensables en France sur la base des données statistiques existantes et immédiatement disponibles. D'autre part, il avait mis en lumière le phénomène de la sur-concentration de la plupart des indicateurs d'inégalités sur certains groupes sociaux spécifiques, repérables au moyen de critères ne mettant pas explicitement en jeu lesdits indicateurs.

Le constat de ce phénomène laissait entières des questions qui, au delà de leur intérêt quant à une meilleure connaissance empirique de ces groupes sociaux, pouvaient contribuer à attirer l'attention sur les facteurs et les mécanismes de la structuration de la société en groupes sociaux à la fois différenciés, étroitement combinés et insérés dans des systèmes de rapports de "complémentarité tensionnelle".

L'ensemble des questions qui, de ce point de vue, se posent à l'observateur de la société (que ce soit dans un but de connaissance sociale ou d'action sociale), gravite autour de deux interrogations, à la fois simples et sans réponse synthétique existante, du moins à notre connaissance.

1. Comment, pour un individu donné, fonctionne la corrélation entre :

- d'une part, son appartenance à des groupes basés sur les divers "structurants" organisateurs de l'existence sociale (le travail, la socialisation et l'éducation, les techniques du corps - 1 -), autour desquels se nouent les principales formes de rapports sociaux (ici : les rapports de production, les rapports de parenté, les rapports domestiques) ;
- et d'autre part sa possibilité d'accès à l'ensemble des éléments composant ce "concret humain" désignable comme "vie quotidienne" ?
(2)

(1) Cette liste n'est en aucune manière exhaustive.

(2) Au sens où Henri LEFEBVRE entend cette "région de l'appropriation par l'homme, tant de la nature extérieure que de sa propre nature (...), région où les biens se confrontent avec les besoins plus ou moins transformés en désirs."
cf. "Critique de la vie quotidienne, tome II, "fondements d'une sociologie de la quotidienneté", Paris, L'Arche, 1961.

"Nous disposons certes de données quantifiées relatives tant à l'appartenance des individus aux groupes sociaux (nous savons par exemple combien il y a de salariés non qualifiés, ou de femmes au foyer, ou de vieillards, ou d'immigrés, ou de célibataires - et, de manière plus fine, nous disposons de données sur l'hérédité sociale, qui nous renseignent par exemple sur la mobilité trans-générationnelle d'un groupe professionnel à un autre (1)).

La probabilité d'accès des groupes sociaux aux divers biens et équipements, privés ou collectifs, est également mesurable (et mesurée). Il est en outre possible de parvenir à établir des indices de corrélation entre ces éléments (l'appartenance à un groupe et la probabilité d'accès aux liens des membres de ce groupe).

En revanche, autant les conditions pratiques de l'entrée de tel ou tel individu dans les divers groupes d'appartenance sociale, que les modalités concrètes de leur accès aux "biens" (modalités qui ne se confondent pas avec la possibilité d'accès), demeurent largement inconnus : ce qui demeure inconnu, c'est la manière dont ces éléments, la plupart du temps appréhendés de façon globale, prennent leur place particulière dans la configuration générale des rapports sociaux.

Telle était, en substance, la première question, qui guidait notre réflexion.

2. Cette question en posait implicitement une seconde :

Comment s'organisent les rapports entre les différents "structurants sociaux" évoqués ci-dessus ? Au delà de la diversité apparente de ces groupes (diversité qui sert de justification à la désignation de "groupes cibles" de la politique sociale), quelle est la logique profonde qui sous-tend leur combinaison (simultanément organique et tensionnelle)? Y a-t-il un, ou des "structurants" privilégiés, (malgré l'irréductibilité de chacun d'entre-eux aux autres) commandant par conséquent le fonctionnement de tous les autres ?

I - A LA RECHERCHE D'UN GROUPE SOCIAL

Le choix d'étudier en profondeur un groupe spécifique, "cumulateur d'inégalités", fut une conséquence de ces questions implicites, en même temps qu'il nous imposait de les expliciter.

Parce qu'elle est limitée (et donc modeste), l'approche d'un groupe social singulier peut permettre d'apporter des éléments de réponse à la première question.

(1) Cf. en particulier les travaux menés par D. BERTAUX à l'I.N.S.E.E.

Parce qu'elle peut être l'occasion d'une démarche, d'un regard "totalisants", cette approche peut être un moyen de repérage des divers réseaux structurant l'existence d'un groupe social, et de démêlage de leur articulation.

Le groupe qui constitue le point de départ de notre étude, celui des manoeuvres de l'industrie, est défini par son identité professionnelle, autrement dit par sa situation dans la série des rapports sociaux qui se nouent autour du "structurant travail."

Les préoccupations décrites ci-dessus ont guidé, sans la limiter, la recherche que nous avons entreprise.

Sur les manoeuvres

Un premier niveau de réflexion a concerné la nature de la population objet de notre étude. La catégorie des "manoeuvres" est en effet localisable au niveau statistique (à l'aide des enquêtes sur l'emploi effectuées par l'INSEE) et au niveau juridique (en se servant des conventions collectives qui régissent les relations du travail dans les divers secteurs d'activité économique). Ces deux types de sources permettent d'une part de cerner les contours quantitatifs de cette population, et d'autre part de dégager le contenu professionnel de son activité. Mais, dès ce niveau, trois séries de problèmes surgissent :

a) le nombre absolu des manoeuvres tend, sinon à diminuer, du moins à stagner, au regard notamment de celui de cette autre catégorie de travailleurs non qualifiés que sont les O.S. Ce fait renvoie d'une part aux stratégies des entreprises en matière de qualification (la tendance générale et "objective" à la déqualification du travail industriel peut s'accompagner de politiques parcellaires de "surqualification nominale", en direction de certaines catégories de travailleurs). Il renvoie d'autre part à la transformation des techniques mises en oeuvre dans le travail industriel, et à la mécanisation, ou à l'automatisation de tâches accomplies jusque là manuellement par des travailleurs non qualifiés.

Comment apprécier, par conséquent, la ligne générale d'évolution de ce secteur particulier du travail non qualifié ?

La réflexion doit s'orienter ici du côté des techniques de gestion de la force de travail. Bien que cette dimension ne revête qu'un caractère "périphérique" par rapport à l'objet central de notre étude, nous devons nous demander quel est le rapport entre la tendance globale à la dévalorisation de la force de travail, (c'est à dire en fait le phénomène de la déqualification réelle) et les politiques partielles de surqualification nominale, visant certains segments particuliers du salariat.

Dans quelle mesure ces politiques peuvent-elles être dites des "stratégies", et dans quelle mesure ne sont-elles que les conséquences de la dynamique d'évolution des forces productives, qui transforme les tâches de manutention manuelle en tâche d'O.S., et qui interdit de faire descendre en dessous d'un certain seuil la déqualification nominale des segments inférieurs d'une force de travail qui, globalement, possède une qualification réelle de plus en plus élevée ?

b) La réponse correcte à ces questions ne peut pas être apportée de manière globale, et appelle un traitement pondéré reposant sur la prise en considération de la différenciation du système productif en branches, et du développement inégal entre ces branches.

Le contenu professionnel des tâches accomplies par les manoeuvres varie considérablement d'une branche d'activité à l'autre, et au sein de chaque branche (mis à part le bâtiment), d'un type d'entreprise à l'autre.

Ces variations (dont les seules définitions juridiques de la qualité de "manoeuvre" tirées des conventions collectives ne permettent que partiellement de rendre compte), traduisent les inégalités entre branches, qui mettent en jeu les différents degrés d'intensité capitaliste, les différents états des techniques productives, les différents modes de gestion de la force de travail. Au sein des branches, elles attestent aussi du phénomène de la hiérarchisation des fonctions, qui accompagne l'intensification de la division du travail entre firmes (ou entre établissements d'une même firme) et qui unit (dans un rapport d'intégration / domination) les unités productives auxquelles échoient les "fonctions nobles", fortes utilisatrices de main-d'oeuvre hautement qualifiée, et les unités vouées aux fonctions d'exécution "ou de sous-traitance", qui font principalement appel à une main-d'oeuvre déqualifiée.

Mais ce schéma ne suffit pas à rendre compte de la place des manoeuvres dans le mode de production. Les études de terrain que nous avons menées montrent en effet que la distinction entre les manoeuvres et les autres travailleurs dits "non qualifiés" (en particulier les O.S.) est souvent très floue, qu'il s'agisse des tâches réellement effectuées, de leur rémunération, ou encore de la représentation qu'en ont les principaux acteurs sociaux du monde du travail (responsables d'entreprises, responsables syndicaux, salariés eux-mêmes).

Autrement dit, s'il est vrai que les secteurs les plus archaïques, ou certains secteurs lourds de l'industrie traditionnelle (qui ne sont pas forcément archaïques - c'est le cas de la sidérurgie), se caractérisent par de

fortes proportions de manoeuvres, on ne peut pas trouver de corrélation entre un type d'entreprise, caractérisé du point de vue techno-économique, et la présence ou l'absence de forts contingents de manoeuvres. Cela nous amène à dire que la compréhension des conditions de la constitution de cette catégorie de travailleurs appelle une analyse intégrant cette dimension techno-économique et l'aspect plus volontaire constitué par les stratégies des firmes en matière de gestion de la force de travail.

Mais le caractère souvent flou de la distinction entre manoeuvres et O.S., évoqué ci-dessus, nous conduit aussi à avancer l'idée que les manoeuvres ne sont qu'une composante d'une catégorie plus vaste, que l'on pourrait désigner comme "les segments surinégalisés du salariat". Ils en constituent sans doute la composante la plus éclatante, sinon quant à leurs conditions de travail, du moins en tant que toute catégorie sociale (tout groupe social) présente une cohérence globale, qui ne met pas seulement en jeu le "structurant" qui permet de la définir, mais l'ensemble des "structurants sociaux" de base qui organisent sa vie. Parce qu'elle constitue le segment le plus bas des couches inférieures du salariat, la catégorie des manoeuvres est particulièrement révélatrice de l'articulation entre le structurant travail et les autres, entre l'insertion d'un groupe dans les rapports sociaux de production et la situation de ses membres dans les autres rapports sociaux inégalisants, autrement dit entre l'organisation du travail et les autres éléments de l'organisation sociale.

c) Définir les manoeuvres comme catégorie extrême des couches inférieures du salariat nous impose :

- de situer notre démarche vis à vis des diverses approches possibles des "populations pauvres" ;
- de nous interroger sur la légitimité de la constitution de cette catégorie en groupe social.

Approches possibles des "populations pauvres"

Notre propos n'est pas ici de présenter un tableau exhaustif de ces approches, mais d'en citer les principaux types, et de préciser la position de notre démarche au regard de ceux-ci.

a) Au nom d'une conception dogmatique de la science des rapports sociaux, une première approche peut consister à dénier toute spécificité aux "populations pauvres" au sein du système général des rapports de classes. Cette attitude peut-être délibérée, au nom du refus "d'affaiblir la position théorique sur la classe ouvrière et la nature de sa situation dans les rapports sociaux" (1), affaiblissement qui pourrait consister par exemple à "opérer au sein de la catégorie "ouvriers" des distinctions secondes, par exemple entre O.P. et O.S. (...)"

De telles positions tendent heureusement à être de plus en plus rares, et ne méritent donc pas une plus longue exposition (2). Plus répandues, par contre et sans doute plus graves parce que moins explicites, nous paraît être le refus larvé d'admettre la spécificité des "couches inférieures du salariat", qui imprègne un large secteur de la réflexion sociologique contemporaine, en fait la majeure partie du courant dérivé de l'althusserisme.

(1) Cette citation est extraite du travail réalisé par B. POCHÉ et M. ROUSIER sur "mode de production et structures spatialisées" à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, dans le cadre de l'Action Concertée de Recherches Urbaines (1974). Mais ces auteurs entendent dépasser eux-mêmes ce dogmatisme, et notre critique ne peut en aucun cas les viser.

(2) Ces considérations ne doivent pas nous faire mésestimer l'ampleur des dangers que l'aveuglement schématique peut faire courir au développement de la connaissance sociale. Il suffit, par exemple, de se rappeler les remous suscités par les analyses de Serge MALLET sur "la nouvelle classe ouvrière", qui mirent en lumière le phénomène de la différenciation sociale au sein de cette classe, liée à l'évolution du mode de production. Evoquons aussi les résistances aux théories sur "le double marché du travail", élaborées par les économistes radicaux américains (théories ultérieurement affinées sous la forme d'approches en termes de "segmentation du marché du travail"). Précisons qu'il va de soi que, si nous visons ici les résistances "dogmatiques" au développement de ces nouveaux modes d'analyse, nous ne metons pas moins en cause les théories néo-classiques de la "transparence du marché du travail".

Il n'est pas suffisant de parler de l'articulation des modes de production au sein de la formation sociale si l'on ne met pas en avant les segmentations réelles de la force de travail, qui recourent ses modalités de constitution et de reproduction, différentes selon les "régions" du mode de production (en fait, les secteurs et branches de l'économie), et, au sein de celles-ci, entre ses "niveaux" (en fait, les positions occupées dans la hiérarchisation fonctionnelle de la production), et la différenciation (sectorielle et spatiale) de sa valeur. Les phénomènes de distorsion et d'inégal développement entre secteurs et branches, constituent (pour le domaine industriel) le contenu réel de la notion d'articulation des modes, et ce contenu est intrinsèquement lié aux divisions concrètes qui se manifestent au sein de la force de travail ; divisions qui d'ailleurs ne se ramènent pas à la dichotomie trop simple opposant "déqualification" à "surqualification" (1).

Mais le fait est que ces phénomènes ne sont pas compréhensibles, et ne peuvent être traités que comme secondaires, si l'analyse ne fait pas intervenir d'autres séries de "structurants sociaux", interagissant avec le travail, mais irréductibles à lui car ils ne se centrent pas autour de l'appartenance de classe.

b) Un deuxième mode d'approche consiste à traiter les catégories de population qui constituent notre objet comme "marginales" ou "exclues". Ce type de traitement est caractéristique de la sociologie dite de la "pauvreté".

Alors que la démarche précédente prétend s'inscrire dans le mouvement social (c'est-à-dire du côté de la société où naissent et se développent les pressions collectives au changement social, du côté de la génération de la conscience de l'identité sociale - et le dogmatisme se nourrit de la crainte de voir se briser cette identité conflictuelle -), l'approche que nous évoquons à présent est celle de l'action sociale, au sens où celle-ci constitue un mode d'intervention délibéré des catégories dominantes sur les contradictions sociales, en vue d'améliorer le système général de régulation. C'est l'idéologie dominante du travail social, qui accompagne la mise en place d'un réseau institutionnel destiné à traiter les "blessures" dues à une expansion jugée "ambivalente" (2).

(1) Sans parler du fait que cette notion de "surqualification" est sujette à caution.

Sur l'ensemble de ces phénomènes de "différenciation inégalitaire", il faut citer la note de M. GASPARD : "Inégalités régionales et sectorielles des salaires ouvriers", publiée en juillet 1976 dans le cadre de la Direction de la Prévision du Ministère des Finances.

(2) "L'ambivalence de l'expansion", article de M. René LENOIR dans "LE MONDE" du 21 décembre 1976.

Ces thèses ont au reste elles-mêmes un double visage. En premier lieu, elles constituent une application à l'intérieur même du champ de la société, des théories néo-libérales de l'évolutionnisme unilinéaire conçu à l'échelle planétaire, et dont l'économiste américain W. ROSTOW a été l'un des principaux promoteurs contemporains (1) : l'idée selon laquelle il existe une ligne générale et unique de l'évolution des sociétés peut être transposée du niveau international à l'échelon intra-national. Pendant des dizaines de siècles, l'exclu-type a été l'étranger, le barbare, celui qui est du dehors, qui n'appartient pas à la communauté horizontale, définie en termes spatiaux ; en son sein, la société traditionnelle met en place des séries de mécanismes de régulation, des réseaux de solidarité tensionnelle, qui circonscrivent dans le temps et dans l'étendue du champ social les catégories d'exclus (les lépreux, les pestiférés, les cagots, les sorcières). Le développement du mode de production capitaliste industriel, la dislocation des communautés définies spatialement, le remplacement des fonctions assurées traditionnellement dans des "cadres sociaux horizontaux" par des "séries verticales" d'institutions spécialisées et formellement dissociées (l'entreprise, pour la production, la famille nucléaire, pour la reproduction de la force de travail, l'école pour l'éducation, la cité-dortoir ou la ville nouvelle comme espace de la famille), aboutissent aussi à multiplier les catégories d'exclus, multiplication dont le seul horizon fini est celui des séries d'institutions spécialisées et de leur étendue dans le champ social (2).

Pour en finir avec le sous-développement, et pour participer à la croissance universelle, les "sociétés sous-développées" doivent se hâter de franchir les étapes qui les séparent de l'Occident. De la même manière, les sociétés occidentales doivent permettre à leurs exclus de l'intérieur de participer au festin de l'abondance, dont leur "privation" constitue un accident de la croissance. La "politique sociale" est ainsi conçue comme un gigantesque "busing" : il ne s'agit pas seulement de permettre aux enfants noirs d'aller à l'école des blancs, mais d'aider tous les "out-groups" à parvenir à la société normale. La société unidimensionnelle ne connaît pas d'autre réponse à sa mise en question par les exclusions qu'elle secrète, que le refus de reconnaître du "signifié" à ce "signifiant" de sa pathologie constitué par l'existence de populations rejetées. Traiter celles-ci comme "marginales" est sans doute le plus sûr moyen de ne pas reconnaître que l'inégalisation et le rejet ne sont pas accidentels. Il est idéologiquement tentant de ne voir dans les manoeuvres qu'un groupe-cible, justiciable "d'actions" spécifiques et ponctuelles, et non un groupe-témoin des effets généraux d'un système d'organisation du travail.

(1) cf. ROSTOW W., "Les étapes de la croissance", Paris, Le Seuil.

(2) Nous citons ici une conférence prononcée le 16 décembre 1976 à l'Université de Toulouse le Mirail, par M. Jacques BEAUCHARD, Directeur du Réseau Interuniversitaire pour la Formation de Formateurs "Travailleurs Sociaux", sur le thème "populations marginales et réseaux d'exclusion".

La crise économique que traverse actuellement l'ensemble des pays capitalistes industriels s'accompagne de la prolifération d'une nouvelle variante de ce discours, dont nous avons précédemment souligné qu'il avait un double visage. Dès lors que le système économique dominant commence d'atteindre les limites de sa propre croissance, et que le principal problème est de gérer l'austérité, le discours idéologique se déplace. Il n'est plus question de "mieux répartir les fruits de l'expansion" (autrement dit d'étendre le for-
disme et d'accroître la plus-value relative) mais de reconnaître le "droit à la différence", (c'est-à-dire de pérenniser les inégalités). De la même manière qu'un certain mode de reconnaissance de la spécificité des sociétés "sous-développées" vise, sous couleur de respect de leur "vocation" (1) agricole ou non industrielle, à faire accepter les conditions inégales de l'échange, la remise en cause de l'unidimensionalité de la société peut servir de camouflage au maintien des stratifications sociales existantes, et le "droit à la différence" peut fonctionner comme justification des divers systèmes de domination sociale, la "différence" n'étant que l'illusoire perception transparente des inégalités réelles. La problématique de la "marginalité", localisant les "exclus" dans des "poches de pauvreté" aboutit à construire autant de "groupes pauvres" qu'il y a de types d'inégalités, et ce découpage entomologisant des champs de la domination sociale accompagne la mise en oeuvre d'actions focalisées sur des cibles qui ne constituent en réalité que les parties émergées de l'iceberg du rejet social.

Ainsi, à contre courant d'un aménagement urbain à prétention rationalisatrice, aboutissant à déstructurer les réseaux de sociabilité et de "régulation tensionnelle" des quartiers traditionnels (en vue d'intégrer leurs populations à la "modernité"), apparaît souvent un "populisme différentialiste", visant, sous couvert de préservation de la spécificité sociale de ces populations, à les enfermer dans leurs conditions de vie existantes. La problématique de la marginalité traduit soit une attitude modernisatrice éventuellement liée à un projet intégrateur visant une plus grande cohésion sociale, soit une attitude conservatrice liée à un projet multidimensionnel visant au maintien des segmentations sociales.

Ces deux attitudes, qui sont en fait les deux versants des théories technocratiques de l'exclusion, sous-tendent certaines analyses des travailleurs non-qualifiés. Il est ainsi possible de réduire la condition de "manoeuvre" (situation définie professionnellement) ou de "smicard" (situation définie par le revenu salarial), ou de toute catégorie de travailleurs déqualifiés

(1) Cette "vocation" n'est d'ailleurs pas revendiquée par les dites sociétés, mais la plupart du temps assignée du dehors. Il en va de même des thèmes véhiculés en France par le discours de l'aménagement du territoire, relatifs à la "vocation électronique" de la Bretagne, ou à la "vocation touristique" ou "rurale" des régions périphériques.

et à bas revenus (salariés agricoles, salariés domestiques), à un phénomène résiduel que l'inéluctable développement du progrès socio-économique aura tôt fait de résorber. La fonction des découpages atomisateurs de la réalité apparaît d'ailleurs clairement ici : à la fragmenter en autant de séries catégorielles, il devient effectivement possible de traiter celles-ci comme des résidus. Ce qui permet d'évacuer le problème primordial que constitue l'articulation des divisions sociales générées actuellement par le structurant travail et des "réseaux inégalisants" générés par les autres structurants ; problème sur lequel nous aurons à revenir (1).

En sens apparemment inverse, les tentatives officielles de réhabilitation morale dont fait aujourd'hui l'objet le travail manuel, mettent l'accent sur la "considération" ou le "sentiment de dignité" dont seraient privés les travailleurs manuels et non sur la réalité objective de la situation de cette fraction de la force de travail. Le travail manuel n'est pas traité comme une donnée résiduelle mais comme un phénomène original qui doit être valorisé idéologiquement.

Dans les deux cas, la démarche est empreinte de statisme, et procède d'une logique qui pourrait être qualifiée d'"indianisme intérieur" : le triomphe de la société blanche dominante aux U.S.A. s'est accompagné du parquage dans les réserves des "communautés horizontales" indiennes, aux contours définissables en termes spatiaux, dont le développement social était libre. La société dominante appréhende ensuite les restes du génocide soit de manière normalisatrice et négatrice des ultimes identités collectives, soit de manière muséographique et folklorisante. Mais la démarche exotique peut se déplacer des "marges" définies par la situation territoriale aux "marges" définies par la position dans les structures, des réserves ethnographiques aux poches de pauvreté. La préservation des derniers indiens est un moyen d'éluder la question de la revendication d'identité et des moyens du développement social autonome des communautés ethno-territoriales devenues conscientes de leur destin. L'assistance aux pauvres est une technique de prévention de la revendication sociale, et des choix qu'elle suppose quant à la transformation de la société. Les îlots de pauvreté sont nos réserves de l'intérieur, des réserves qui n'ont point ici pour fonction de faire oublier un génocide qui n'eut pas lieu, mais de masquer la réalité globale de l'exploitation et de la domination sociales.

Si nous nous situons quant à nous négativement vis à vis de la problématique de la "marginalité", c'est autant parce qu'elle nous semble fonctionner comme écran du réel que parce que nous refusons l'alternative qui lui est inhérente, et qui impose de choisir entre l'intégration destructurante et le différentialisme au service objectif du maintien des structures dominantes.

(1) cf. infra, IIIème hypothèse.

c) Un troisième type de démarche ne reconnaît pas comme socialement pertinent l'univers des exclus, ceux-ci étant analysés comme insusceptibles de manifester leur identité collective autrement que par des "conduites de crise" (1). "Ceux qui ne parlent plus, ceux dont les yeux sont crevés, ceux qui sont parmi nous mais baillonnés par l'Etat et l'organisation sociale et culturelle", ne peuvent mettre en avant l'enjeu central qu'est le contrôle de l'historicité. La tâche première de la sociologie est la connaissance de l'action sociale, qui peut être saisie de manière privilégiée à travers l'étude de celles des conduites collectives qui sont les plus "chargées de sens" au regard de l'historicité, à savoir les mouvements sociaux. Dès lors, les sociologues qui explorent le monde immense de l'exclusion" sont au mieux mus par la "compassion", et leur production ne représente qu'un moment de la pensée sociale ; elle s'inscrit dans le vaste courant misérabiliste, qui, du docteur VILLERME à l'auteur des "Exclus", inventorie et répertorie la pauvreté. Le principe central des affrontements est l'extraction de la plus-value, le profit capitaliste, puisque la classe qui contrôle le surproduit social est aussi celle qui gère l'historicité. Les véritables acteurs de l'histoire ne se trouvent donc pas dans l'hétéroclite cohorte des mendiants, des vieillards, des immigrés, des pauvres, mais dans la classe ouvrière et dans cet archétype du mouvement social qu'est le mouvement ouvrier, et dans la classe capitaliste, à laquelle elle s'affronte : là sont les véritables enjeux sociaux, qui ne s'organisent pas autour du couple exclus/ordre normalisateur, mais de l'antagonisme classes populaires/ classe dominante, ce qui peut se lire de manière dérivée en : mouvements sociaux/ Etat.

Il nous semble que cette critique de la "sociologie de l'exclusion" peut s'appliquer au type de démarche dont nous avons tenté de nous démarquer ci-dessus. Loin de toute dynamique sociale, l'inventaire descriptif de l'exclusion finit par rejoindre le thème fonctionnaliste de la stratification sociale.

L'univers des exclus n'est pas miraculeusement séparé de celui des classes sociales et de leur mouvement contradictoire. Et encore moins celui des manoeuvres, groupe défini par sa situation dans les rapports de production.

Mais nous n'acceptons pas pour autant l'idée selon laquelle ces catégories sociales seraient démunies de charge historique. L'histoire dominante n'est effectivement pas celle des segments inférieurs du champ de la domination sociale que le mouvement ouvrier, acteur central de ce secteur de la dialectique

(1) cf. TOURAINE A., "Pour la sociologie", Paris, Le Seuil, 1974.

historique, a eu tôt fait de ranger dans la catégorie commode de "lumpen-prolétariat". Mais là encore, nous dirons que cette frange maudite n'est que le révélateur le plus criant de l'articulation entre les réseaux d'inégalité sociale, dont l'organisation productive est un des éléments centraux. Et ce n'est pas parce que les groupes les plus dominés sont les plus absents de l'histoire dominante que leur histoire n'est pas chargée de sens. Pas plus qu'il ne serait sociologiquement admissible de dénier une signification profonde aux discours déviants, il ne peut être toléré de refuser du signifié à ceux qui se taisent lorsque chacun parle. Encore conviendrait-il de se demander s'ils se taisent réellement, ou si personne ne les a entendus, ce qui est loin d'être la même chose. L'éveil des nationalités populaires de l'état français (Alsaciens-Lorrains, Basques, Bretons, Catalans, Corses, Flamands, Occitans), met à mal l'histoire officielle, qui "oublie" simplement le destin propre de sept peuples proscrits, ce qui est la meilleure manière de prouver à postériori leur inexistence : les conséquences de l'étouffement sont présentées comme causales, et le cercle téléologique est ainsi bouclé. Ainsi, ce n'est pas parce qu'ils ont été hors d'état d'imprégner la représentation que nous avons aujourd'hui de l'histoire sociale - et précisément parce qu'ils étaient en situation de sur-domination - que les catégories sociales que nous évoquons ne sont pas des groupes sociaux historiques. Car rien n'est plus relatif que nos représentations contemporaines des mouvements sociaux passés : elles traduisent ce qui a émergé de ces mouvements mais non ces mouvements eux-mêmes. Et ce serait faire preuve d'une singulière conception du déterminisme historique, que de prétendre que seule en a surnagé la fraction la plus signifiante : à ce compte, Samarcande et Troie, la société créto-mycénienne et l'empire d'Alexandre, n'auraient pas d'intérêt historique !

Nous disons que le "lumpen-prolétariat" n'est pas une frange coupée du reste de la classe ouvrière du siècle dernier, qu'il se relie à d'immenses secteurs de cette classe, qui en sont le versant caché, dont les progrès de la connaissance exigent qu'ils cessent de l'être. Exigence justement dictée par certains des nouveaux mouvements sociaux, qui ne mettent pas tant en cause "l'exclusion" que les systèmes de domination, et dont la contestation de la norme imposée a une toute autre signification que le droit octroyé "à la différence".

C'est un fait que les manoeuvres de l'industrie ne sont pas à la pointe du mouvement ouvrier organisé. Cela n'autorise en aucune manière à leur dénier tout intérêt historique ou sociologique - ce qui est en réalité le cas lorsqu'un objet d'investigation est décrété "résiduel" - Il peut alors au plus être digne de l'intérêt de l'ethnographe !

Mais ce fait pose aussi le problème de savoir si la définition par une identité professionnelle suffit ou non à conférer à un groupe le statut de groupe social ; ce qui revient à se demander si les "structurants sociaux" qui organisent l'existence sociale pèsent chacun du même poids sur tous. Il nous appartient donc de préciser à présent notre démarche.

Nous nous démarquons simultanément des problématiques qui soit, survalorisent en les marginalisant les diverses catégories d'"exclus", soit refusent (à un titre ou un autre) de les constituer en objet pertinent d'investigation sociologique.

Notre démarche implique que nous cessions d'utiliser ce "langage commun" et que nous parvenions à caractériser d'une autre manière la réalité appréhendée.

Cette caractérisation ne peut être opérée qu'à partir de la formulation de nos hypothèses de base, et de leur développement critique.

Ces hypothèses sont les suivantes :

- 1 - Il existe une continuité entre les diverses catégories sociales usuellement désignées comme "travailleurs non qualifiés", "pauvres", "manoeuvres", "O.S."

Cette continuité nous permet de localiser un ensemble social, repéré autour du structurant "travail".

- 2 - Cet "ensemble social" occupe une place importante dans la série de "rapports sociaux structurants" qui permet de le localiser, et se trouve au coeur du mode de développement social dominant.
- 3 - Cet "ensemble social" est le produit de réseaux d'inégalisation qui expriment l'articulation mutuelle des "structurants sociaux", situés les uns par rapport aux autres dans une relation d'interaction causale, mais non dans une hiérarchie d'instances.
- 4 - Cet "ensemble social", produit de l'articulation entre le mode de production capitaliste et "réseaux inégalisants" (c'est-à-dire entre structurants sociaux) ne constitue pas un groupe social, mais les segments surinégalisés du salariat.

UN ENSEMBLE SOCIAL

La problématique de la marginalité, dont nous avons expliqué pourquoi nous nous démarquions, s'appuie sur des séries hétérogènes de cloisonnements, qui permettent de constituer en "franges" les catégories ainsi découpées.

Ne courions-nous pas le risque, en basant notre travail sur l'observation et l'analyse du groupe des manoeuvres de l'industrie, de nous enfermer sur un "cas social collectif", et de concourir ainsi à renforcer les approches que nous refusons ?

C'est pourquoi nous avons choisi de traiter les manoeuvres comme la catégorie pivot de notre démarche, et comme le groupe témoin des phénomènes que nous nous sommes attachés à décrypter plutôt que comme un groupe "en soi". C'est pourquoi nous en faisons un élément d'un ensemble social (1).

Comment circonscrivons-nous cet ensemble social ?

Les manoeuvres sont une catégorie définie par une certaine place dans le procès de travail.

Originellement, et de manière "chimiquement pure", la spécificité de ce groupe recouvre une réalité fonctionnelle dans le procès de travail industriel. Le salarié manoeuvre accomplit des séquences de travail qui jouent le rôle de trait d'union entre d'autres séquences, dans le cas d'un procès de travail se déroulant en continuité linéaire : les séquences accomplies par les manoeuvres ont toutes la même fonction (en fait, la manutention), alors que les séquences accomplies par les autres catégories d'ouvriers ont chacune une signification fonctionnelle différente. Dans le cas d'un procès de travail moins divisé (ce qui est le cas général au moment de la manufacture), le manoeuvre est, fondamentalement, un des deux éléments d'un couple embrassant à lui seul une fraction du procès de travail, le couple compagnon-manooeuvre.

(1) Ce terme d'ensemble social recouvre une notion, qui se distingue du concept de groupe social. Ce n'est qu'au terme de l'examen critique de nos hypothèses que nous pouvons décider de la légitimité ou de l'illégitimité de l'application du concept de groupe social à l'ensemble observé. Mais cette notion est indispensable à une première localisation sociologique des "gens" étudiés - le terme "gens" relevant du discours spontané. Cette notion est un "détournement" de celle "d'ensemble humain", dégagée par W. HOCHMANN dans son livre "Pour une psychiatrie communautaire", publié aux Editions du Seuil (1974).

L'extension de la domination réelle du capital sur le travail, à la fin du XIX^e siècle, se traduit par une révolution dans le procès de travail industriel ; l'apparition de "l'ouvrier-masse", l'O.S. du procès de travail taylorisé, disloque le couple compagnon-manoeuvre ; en même temps que le développement des chaînes et, de manière plus générale, de la mécanisation, puis de la semi-automatisation, remplacent le travail vivant par du travail mort dans les séquences intermédiaires des procès de type linéaire.

Nous constatons que la situation fonctionnelle de manoeuvre au sens "pur" n'a pratiquement pas survécu aux profondes transformations du procès de travail survenues depuis le début du siècle. La description fonctionnelle que nous venons de faire ne correspond à la réalité que dans un petit nombre de cas, localisés (bâtiment, centrales carbo-thermiques, sidérurgie et métallurgie lourde, tuilerie-briquetterie). De plus, le bâtiment est à peu près le seul secteur où subsiste le couple compagnon-manoeuvre. Partout ailleurs les "héritiers fonctionnels" des manoeuvres de l'époque de la manufacture accomplissent des séquences du temps de travail dans lesquelles l'investissement productif est demeuré faible.

En 1968, les manoeuvres représentaient pourtant près de 8 % de la population active totale, soit environ 1,6 millions de personnes et 21 % des ouvriers (2).

L'importance numérique de cette population tranche avec le caractère résiduel de la fonction de manoeuvre dans le procès de travail. Il s'agit par conséquent moins de partir d'une définition formelle de la qualité de manoeuvre pour ensuite s'interroger sur le degré d'adéquation de la réalité à une telle définition, que de se demander quelle est la "position synchrone" de cette catégorie dans la population ouvrière actuelle.

Nos appréciations se fondent sur une observation directe que nous avons effectuée dans une quinzaine d'entreprises situées dans le Massif Central et le Centre-Ouest, et appartenant aux secteurs suivants, représentatifs du tissu économique local :

(1) sur ces points en particulier sur l'évolution de la structure fonctionnelle de la classe ouvrière, liée à la grande industrie, on se reportera à l'enquête, devenue classique, d'Alain TOURAINE : "l'évolution du travail ouvrier aux usines Renault", Paris, éditions du C.N.R.S., 1955. Nous avons nous-mêmes davantage développé ces réflexions dans notre note de travail CREDOC : "premières réflexions sur l'étude d'un groupe de salariés déqualifiés : les manoeuvres", janvier 1976.

(2) Sources : recensement I.N.S.E.E.

- agriculture (1)
- industries agricoles et alimentaires (1)
- tuilerie-briquetterie (2)
- métallurgie (1)
- mécanique de précision (1)
- construction électrique (1)
- habillement (2)
- industrie du cuir (1)
- industrie du bois (1)
- industrie papetière (2)
- bâtiment et travaux publics (1)
- industries diverses (1)

Nous n'entendons pas pour le moment présenter une exploitation détaillée de notre observation mais préciser que l'examen critique de notre première hypothèse se fonde sur un travail sociologique de terrain.

Trois données peuvent être avancées :

- * Le caractère résiduel de la qualité fonctionnelle de manoeuvre a été empiriquement constaté ; ce constat concorde avec les opinions couramment admises à ce sujet en sociologie du travail ;
- * Dans un grand nombre de cas, la situation officielle de manoeuvre légitime la constitution de cette catégorie en groupe-témoin ;
- * Dans la plupart des cas, la distinction officielle, officieuse, et/ou concrète entre manoeuvres et O.S. atteste la continuité qui existe entre ces catégories, et justifie l'insertion du groupe-témoin dans un ensemble social, qu'il nous appartiendra ensuite de circonscrire et de comprendre.

Nous nous attacherons ici à l'examen des deux dernières données, qui nous semblent le plus utiles pour notre propos. La première n'est par ailleurs pas, en tant que telle, pertinente quant à notre objet, qui ne concerne pas l'évolution du procès de travail en lui-même.

1. Les manoeuvres comme groupe témoin

Dans tous les cas où les travailleurs désignés comme manoeuvres sont effectivement classifiés comme tels, l'examen de leur situation réelle totale (c'est à dire simplement, mais globalement, de leur vie, en tant qu'elle déborde malgré lui l'état du travail) nous conduit à les considérer comme un révélateur. Révélateur des procédures d'articulation entre structurants sociaux, qui conduisent à surinférioriser certains secteurs de la société.

Dans les branches industrielles dans lesquelles la classification officielle de manoeuvre existe encore, la définition du manoeuvre correspond à celle usuellement admise du "travail simple" :

"c'est la force de travail d'un ouvrier non-qualifié, c'est-à-dire d'un manoeuvre, qui se réalise en travail simple. En effet, le manoeuvre n'a généralement aucune formation. Il est employé à des travaux qui la plupart du temps n'exigent que la seule force physique : l'endurance, la vigueur musculaire ... Le travail simple représente un étalon. C'est par rapport à lui qu'on mesurera les autres variétés de travail. Comme le souligne MARX, "c'est la dépense de la force simple qu'en moyenne tout homme sans développement spécial possède dans son organisme physique" (...). Le travail simple désigne ainsi la dépense de la force de travail d'un ouvrier ne possédant aucune formation spéciale". (1)

La hiérarchie des classifications traduit bien l'infériorité du travail simple par rapport au travail complexe, "dépense de la force de travail d'un travailleur qualifié ; (...) si le travail simple constitue le premier échelon du travail humain, le travail complexe en occupe les échelons suivants (...). Le travail du manoeuvre (...), est beaucoup moins complexe que celui de l'ouvrier qualifié, qui l'est à son tour moins que celui du technicien, etc...(....). Cependant, cet aspect qualitatif, très important, qu'il faut mettre en rapport avec la qualité propre de chacune des forces de travail considérées (force de travail de l'ouvrier, force de travail du technicien, force de travail de l'ingénieur), ne doit pas faire méconnaître un second aspect encore plus important qui est l'aspect quantitatif. Le travail complexe n'est qu'un multiple du travail simple. Tout travail complexe peut être ramené à un certain nombre d'unités de travail simple". (1)

(1) Dictionnaire économique et social, Paris, éditions sociales, 1975.

Cette hiérarchisation entre travail simple et travail complexe pourrait paraître fondée sur un déterminisme naturel qui caractériserait à priori les diverses variétés de forces de travail. Mais elle se donne comme découlant de la théorie de la valeur, et du fait de la diversification de la création de valeur : "le travail complexe crée, en une unité de temps une valeur plus grande que le travail simple".

Cette opposition travail simple/travail complexe ne semble pas propre à épuiser la réalité. Nous ne hasardons pas à mettre en cause la théorie de la valeur, mais nous pensons qu'en faire le seul élément explicatif de cette opposition est d'une part une réduction de la réalité globale recouverte par l'inégalisation dans le travail, et risque d'autre part de réduire cette théorie fondamentale au rôle de justification idéologique.

a) En premier lieu, le phénomène demeure entier, des caractéristiques des travailleurs qui accomplissent le travail réputé "simple". P.A. MERCIER (1) dans une de ses recherches, a bien montré que les manoeuvres sont essentiellement composés de jeunes, de travailleurs âgés, de femmes, d'étrangers, d'anciens ruraux, de gens à faible niveau de qualification, scolairement certifiée.

En 1968, on comptait 22,7 % d'immigrés parmi les manoeuvres, alors que les immigrés ne représentaient que 11,6 % des ouvriers ; pour les femmes, les proportions étaient respectivement de 30,1 % et de 20,4 %. Et P.A. MERCIER a parlé à leur propos de "catégorie d'accueil et de recueil".

Nos propres observations n'ont pas contredit les données statistiques dont nous disposons au départ. Au contraire, elles nous ont permis d'introduire des éléments que les sources statistiques disponibles ne permettaient pas de saisir, et qu'il serait intéressant de pouvoir maîtriser de manière exhaustive ; citons en particulier :

- le fonctionnement de la catégorie des manoeuvres comme mode de passage de rapports sociaux productifs situés en deçà du salariat, aux rapports de production capitaliste. Rapports sociaux productifs situés en deçà du salariat : il s'agit, principalement, du travail féminin domestique, qui n'est pas seulement un travail de reproduction (reproduction biologique de l'espèce, reproduction de la force de travail) mais qui est aussi un travail productif non rétribué ; et du

(1) P.A. MERCIER - "les manoeuvres de l'industrie", Paris, CREDOC, 1975.

travail des domestiques agricoles (1), qui est également un travail productif non véritablement salarié. Dans les deux cas, nous avons affaire à des rapports de production infra-capitalistes, dans lesquels le travail n'est même pas traité comme marchandise possédant une valeur d'échange sur un marché, mais est purement et simplement approprié, totalement ou partiellement, en tant que valeur d'usage, par autrui.

De ce point de vue, et bien que nous tentions actuellement de saisir la position des manoeuvres dans la synchronie des rapports sociaux, notre observation nous apporte des enseignements relatifs à la diachronie de la prolétarianisation ; enseignements que nous jugeons utiles pour la connaissance du mouvement généalogique et générationnel de la formation sociale française (mouvement inachevé) et de son appréhension spatiale et sectorielle.

Ce rôle de "mode de passage" fait de la catégorie des manoeuvres un lieu privilégié d'appréhension de l'articulation entre le structurant "rapports socio-domestiques" et le structurant "travail".

- le rôle du corps et de la santé comme "structurant social".

Ce rôle peut être apprécié de deux manières. D'une part, à travers l'importance du thème de la maladie dans l'exposé par les manoeuvres de leurs conditions d'existence (2) ; une très grande partie des manoeuvres que nous avons interrogés ont eu une ou plusieurs graves maladies. D'autre part, par le fait que les travailleurs qui ont eu accès au marché du travail avec des caractéristiques corporelles (ou sanitaires) apparentes négatives, deviennent généralement manoeuvres. C'est le cas des handicapés, mentaux et physiques. Ce dernier cas était particulièrement net dans une entreprise de confection qui n'employait pour le "travail simple" que des femmes - la justification officielle étant leur formation réputée adéquate (C.A.P. de couture industrielle), leur plus grande dextérité (que les hommes) et la "compétence" que les femmes sont supposées acquérir dans le domaine de la couture

(1) notre observation s'est déroulée dans une zone rurale où prédomine la petite agriculture familiale traditionnelle.

(2) la réalisation d'un grand nombre d'entretiens non directifs avec des manoeuvres nous permettra d'approfondir dans un travail ultérieur les thèmes contenus dans ces exposés.

à travers leurs tâches domestiques "ordinaires" (1). Un seul homme toutefois avait la même classification professionnelle, et accomplissait le même travail que les femmes (l'autre salarié masculin de l'entreprise assurant un travail plus "complexe"). Il s'agissait d'un jeune homme légèrement handicapé physiquement.

De tels faits, qui nous en apprennent plus que bien des développements "théoriques", ont été saisis de manière "empirique". Il serait intéressant de pouvoir les mesurer sur une large échelle, si les sources statistiques immédiatement disponibles le permettaient.

- le rôle des cadres spatio-communautaires de la connaissance comme signes et facteurs de discrimination inégalisante.

Notre observation s'est déroulée dans une région rurale présentant deux caractéristiques.

La première caractéristique est qu'il s'agit d'une région où la culture populaire autochtone vivante n'est pas la culture française, mais la culture occitane (sous sa forme limousine). Par culture, nous n'entendons pas la dimension ordinairement attribuée à ce terme (au sens où il existe un secrétariat d'état aux affaires culturelles) et qui revêt un contenu quasi-superstructurel. La culture, au sens où nous l'entendons désigne un ensemble infiniment plus large que cette acception vulgaire. Nous nous référons plutôt à la notion anthropologique de la culture et nous la considérons à la fois comme le "liant" des divers éléments de l'infrastructure sociale et comme la configuration générale donnée à une société par leur articulation singulière, spécifique. L'"indice synthétique" d'une culture est la langue vernaculaire, instrument d'intercommunication entre les membres de la communauté ethno-culturelle, qui est toujours (mais pas uniquement) une communauté définie en termes spatiaux ; les structures dont la langue est le reflet sont plus profondes et moins immédiatement saisissables, que la langue elle-même.

Ces deux éléments, la culture (ensemble complexe et singulier des processus non verbaux d'interrelation sociale d'une communauté), et la langue (système verbal d'intercommunication) constituent les cadres spatio-communautaires de la connaissance.

(1) notons déjà ici la contradiction entre l'absence de qualification "reconnue" ou travail simple et la "compétence" supposée acquise à l'occasion du travail domestique. Nous reviendrons plus loin sur cette question, qui nous semble constituer l'objection la plus grave envers la notion de "travail brut".

La deuxième caractéristique est qu'il s'agit d'une région dans laquelle les freins à la mobilité sont forts. Une très grande partie des personnes interrogées savent qu'elles n'ont pas d'autres perspectives professionnelles que leurs perspectives actuelles, et que la non-mobilité est synonyme de l'enfermement dans des statuts professionnels infériorisés. Mais l'hypothèse d'un départ n'est généralement évoquée que pour être repoussée. Autant que des risques de rupture matérielle (avec le logement acquis par exemple), et bien plus que ceux-ci chez les jeunes (qui ne vivent pas ces risques de la même manière que les adultes), le départ est associé à l'idée d'un déracinement relationnel, vis-à-vis des personnes et de l'espace de la vie quotidienne. Vis à vis des personnes et c'est la crainte de quitter les réseaux de sociabilité, amicaux, familiaux. Vis à vis de l'espace du quotidien, et c'est, pour les hommes surtout, le refus de s'éloigner de la rivière où l'on pêche, du bois où l'on chasse, du cadre spatial de la socialisation.

Si nous présentons comme jointes ces deux caractéristiques, c'est parce que les freins à la mobilité géographique et l'appartenance à un cadre spatio-communautaire de connaissance dominé ou occulté (ce qui est le cas, par exemple, de la culture occitane), vont en général de pair. C'est dans les zones peuplées par les nationalités populaires de l'état français que la mobilité géographique a été historiquement la plus forte, et que la revendication de "vivre et travailler au pays" est également aujourd'hui la plus développée.

Ainsi :

- en ce qui concerne le degré d'appartenance à une culture dominée en tant que signe de la discrimination inégalisante qui se joue ailleurs, nous avons constaté que les manoeuvres autochtones constituent la catégorie la plus enracinée dans la culture populaire locale. La "langue spontanée" de la plupart d'entre eux dans les relations de travail est l'occitan. le français est la langue de l'administration et du patronat moderne ;
- en ce qui concerne la non-mobilité, elle constitue un facteur indéniable d'inégalisation. Mais elle ne constitue pas un structurant en soi. En effet, elle est surtout la résultante de facteurs structurants, de deux types. D'une part, le fort degré d'insertion dans le cadre spatio-communautaire (fort degré d'insertion que nous tenons pour une variable importante, mais que nous ne valorisons pas : il fonctionne, en fait, à la fois comme structurateur positif de l'existence sociale et comme emprisonnement) ; d'autre part, la faible possibilité de négocier sa force de travail sur le marché, étroitement liée au niveau de qualification scolairement certifiée et/ou à l'âge, au sexe, au statut familial, à l'état sanitaire. En fait, l'ensemble des "structurants sociaux" concourent à définir le degré de mobilité potentielle d'un individu, et celui-ci

est d'autant moins élevé que l'individu se trouve en position d'inégalisation structurelle. Un seul des éléments d'inégalisation peut suffire à entraver la mobilité (par exemple, la situation de femme au foyer), mais plusieurs peuvent se cumuler.

Nous touchons ici à la complexité du problème de la mobilité ou de la non-mobilité : il n'y a pas d'adéquation entre le caractère objectif des facteurs de non-mobilité, chargés des dimensions négatives des rapports sociaux, et la représentation subjective qu'ont les individus de ce qu'ils traduisent comme "la volonté de vivre au pays". La conjonction de ces deux éléments est à notre avis une donnée importante de la constitution d'une couche de travailleurs affectés aux "travaux simples".

Si nous nous sommes attardés plus longuement sur ce troisième point qui ressort de notre observation empirique, c'est en raison de son caractère moins connu. Nous ne le hiérarchisons pas par rapport aux points précédents, dont il est partiellement la résultante (pour ce qui touche à la non-mobilité géographique) (1).

Les trois points que nous avons choisi d'extraire de notre enquête (2) permettent donc d'enrichir la vision statistique relative aux caractéristiques sociales des individus manoeuvres, dans la mesure où l'appareil statistique existant ne permet pas d'appréhender la totalité du réel.

A ce point de notre réflexion, nous n'avons pas dit pourquoi la dichotomie travail simple - travail complexe, qui nous laisse non satisfait, mérite ainsi notre critique.

Nous nous interrogeons, ci-dessous, sur la pertinence de l'équation "travail simple = force de travail brute". Notre attention est actuellement focalisée sur le phénomène de la spécification des salariés soumis au "travail simple". Il ne suffit pas d'opposer celui-ci à un travail réputé

(1) Le premier point, relatif au degré d'insertion dans la culture populaire est évidemment moins saisi statistiquement. Citons pourtant l'enquête réalisée par une équipe d'enseignants audois ("Nos enfants dans leurs familles, Carcassonne, CDDP, 1976), et qui montre le parallélisme du destin scolaire des enfants d'immigrés et des enfants issus des familles autochtones les moins mobiles et les plus enracinés spatio-culturellement.

(2) Nous entendons nous livrer ultérieurement à une lecture des phénomènes observés et des données recueillies, centrée sur la mise à jour de l'ensemble de ces structurants. (Cf. note 2 page 20).

son multiple, dès lors que l'on constate que les manoeuvres sont issus de catégories en situation d'inégalisation dans des rapports sociaux distincts de ceux qui se nouent à l'occasion du procès de travail.

Nous avons évoqué plus haut une série de facteurs "structurants", c'est-à-dire opérant une discrimination (1) entre individus structuratrice de groupes articulés dans des rapports sociaux antagoniques ou tensionnels. A côté des facteurs isolés par P.A. MERCIER dans son étude déjà citée (2), nous avons fait émerger d'autres variables tirées de notre propre observation. Le débat pourrait s'organiser de la manière suivante : qui détermine quoi, en dernière analyse ? Débat classique : tous ces phénomènes ne seraient-ils pas, en définitive, le produit de l'organisation du travail dans un système fondé sur l'accumulation et la division parcellisante des tâches ? Autrement dit, les structurants sociaux que nous avons identifiés, ne seraient-ils pas simplement des effets, c'est-à-dire ne traduisent-ils pas la structuration de la force de travail par les rapports de production dominants, en vue de la rendre adéquate au mode de production ? Ces questions peuvent être retournées : dans quelle mesure ces facteurs correspondent-ils à des rapports sociaux réels irréductibles aux rapports de production ? Et ces rapports sociaux ne créent-ils pas les conditions permissives du développement d'un système d'organisation du travail fondé sur la réduction à du "travail simple" de cette totalité riche et complexe qu'est la force de travail de tout individu ?

Cette question de la hiérarchie des instances a longtemps été au coeur de notre interrogation : y a-t-il une dernière instance, et cette dernière instance est-elle l'économique ? Y a-t-il au contraire une pluralité d'instances, qui ne se ramène pas au trinôme des "régions" : région de l'économique, région de l'idéologico-symbolique, région du politico-juridique ? Autrement dit, n'y a-t-il pas une multiplicité d'instances réelles à côté de l'instance économique ? Et, dans ce cas, celle-ci "détermine-t-elle en dernier ressort ? Quel est le degré d'autonomie et quelles sont les procédures d'interaction de ces instances ? Dans le cas des manoeuvres, nous pourrions ainsi nous demander où localiser l'origine cachée (et le "stade suprême") de l'inégalisation d'une femme âgée, célibataire, manoeuvre,

(1) Nous utilisons ce terme au sens où le sociologue qualifie des variables de "discriminantes", pas au sens éthico-politique de "discrimination sociale" par exemple.

(2) "Les manoeuvres de l'industrie", op. cité.

dépourvue de qualification scolaire. Le sociologue va-t-il décider de ce qui est le plus important pour cette personne sur laquelle pèsent manifestement une série de données la plaçant en position d'infériorisation dans les rapports sociaux (et qui se combinent pour finalement lui interdire de pouvoir être autre chose que manœuvre) ?

Pour analyser le réel, nous pensons que la sociologie doit rompre avec les démarches mono-explicatives, qui procèdent de la philosophie de l'histoire ou des diverses variantes de l'idéalisme. De ce point de vue, même si l'interrogation sur la question des "instances" ne peut en aucune manière être tenue pour close, il nous semble plus réaliste de nous interroger sur la pluralité des causes productives du destin social d'un individu, en renonçant à identifier deux entités métaphoriques, celle des "sphères" (la "sphère" de l'économique", la "sphère du corps", etc...) et celle des "niveaux". Nous préférons faire émerger la totalité des "causes structurantes" du destin social, et nous interroger sur la combinaison des fonctions, l'ordre des causalités, qui apparaissent ainsi (1).

Les manœuvres ont subi une série de causalités négatives ; en repérant les gens qui, appréhendés dans les rapports de production, subissent de la manière la plus négative le structurant travail (puisque leur force de travail ne vaut que comme travail simple), nous sommes à peu près sûrs de trouver en eux les porteurs anti-privilegiés des effets négatifs des autres structurants.

Les manœuvres ne sont pas seulement une force de travail utilisée comme si elle était brute ; ils sont aussi le groupe témoin des divers éléments de la domination sociale.

b) En deuxième lieu, il convient d'examiner critiquement la caractérisation des manœuvres comme "force de travail à l'état brut" (2).

(1) "Il y a une hiérarchie des causes, mais il n'existe pas une hiérarchie d'instances, d'institutions, de niveaux : la société n'a pas de niveaux, et l'économique ne préexiste pas au reste. De plus, cette hiérarchie des causes et des fonctions ne peut pas être saisie de manière synchronique (...). La métaphore des niveaux est un obstacle pour la compréhension des faits sociaux". Maurice GODELIER, "Les rapports sociaux de production : leurs lieux, formes, effets", séminaire d'anthropologie de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1976-1977.

(2) cf. supra p. 18.

De cet examen dépendra en effet la place que nous assignerons comme facteur explicatif, à l'accumulation des effets négatifs produits par les structurants sociaux sur cette catégorie de travailleurs.

S'il ne nous paraît pas possible de qualifier ainsi la force de travail des manoeuvres, l'articulation entre facteurs inégalisants ressortissant des "conditions de vie" et facteurs liés aux "conditions de travail", ne nous apparaît pas la même que dans le cas où il s'agirait effectivement d'une "force de travail brute". Dans le premier cas, la dichotomie "travail simple/travail complexe" serait inacceptable sous sa forme usuelle, et revêtirait une dimension principalement idéologique, dans la mesure où elle servirait d'écran à la prise en compte des déterminations sociales réelles extérieures aux rapports de production, et de justification a posteriori de la "basse qualification" des manoeuvres. Elle serait au contraire partiellement fondée dans le second cas.

La question est celle-ci : la force de travail est une totalité, c'est-à-dire l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles dont dispose chaque individu. La force de travail préexiste au procès de travail, au sens où chaque individu possède une "puissance de travail (...) à l'état latent potentiel" (MARX). Mais elle ne se réalise que dans le procès de travail.

Dès lors, y compris si la force de travail ne peut se mettre en mouvement dans sa plénitude à l'occasion du procès de travail, est-il exact :

- d'une part de prétendre que "le manoeuvre n'a (...) aucune formation" ;
- d'autre part d'avancer qu'il ne déploie sa force de travail que dans des travaux ne faisant appel qu'à la force physique ?

En nous appuyant sur nos observations, nous répondons par la négative à ces deux questions.

Tout d'abord, aucun des manoeuvres que nous avons interrogés ne possédait "aucune formation".

Beaucoup ne possédaient pas de qualification scolairement certifiée. Mais il serait hasardeux de confondre celle-ci avec la notion de "formation". Un grand nombre de salariés de l'industrie, titulaires de diplômes scolaires, occupent des emplois faisant officiellement appel à une "qualification" très inférieure à leur compétence scolairement acquise.

(1) cf. supra p.

La qualification réelle d'un travailleur correspond à l'état "patent potentiel" de sa force de travail ; c'est-à-dire à ses capacités réalisatrices en situation de possession de lui-même. En ce sens, la qualification réelle n'est pas organiquement liée au niveau officiel de scolarisation/formation puisqu'elle fait globalement référence à une somme d'aptitudes et de connaissances acquises.

Mais la qualification n'a de sens que par rapport à l'accomplissement d'un travail, ou d'une tâche déterminée. Et la réalité actuelle est que les salariés ne sont pas en situation d'auto-possession lors de la mise en oeuvre de leur force de travail dans le procès de travail. Autrement dit, la qualification réelle "patente" ne peut pas correspondre à la qualification réelle "concrétisée" ; et la distinction qualitative travail simple/travail complexe ne s'apprécie que par rapport au procès de travail concret. C'est donc au regard de celui-ci que nous devons apprécier la question de la qualification des manoeuvres : nous distinguerons donc qualification réelle et qualification concrète.

Enfin, la qualification officielle, "c'est-à-dire celle qui est attribuée à un moment donné à un type de tâche ou à un type de travailleurs, bien que ne reconnaissant pas le critère du degré et de la fréquence de l'utilisation des facultés intellectuelles, est l'expression (...) d'un rapport, le rapport patronat/salariat". (1)

Ainsi, même si la définition officielle de la qualification d'un travail (donnée par les conventions collectives) ne fait pas appel au niveau réel d'aptitudes des travailleurs concernés, cela ne signifie pas que ceux-ci soient dépourvus d'aptitudes.

Le caractère plus ou moins "apte" de la force de travail d'un individu à l'accomplissement d'un travail plus ou moins "complexe" s'apprécie ordinairement au regard de la "structuration" de cette force de travail. Si l'élément intellectuel est prépondérant, cette force de travail sera jugée apte au travail complexe, "qualifié". M. FREYSSENET (2) note que "la qualification d'un travail se mesure au degré et à la fréquence de l'activité intellectuelle qu'il exige pour être exécuté". On justifie d'habitude cette hiérarchisation par le fait que "si l'élément physique est généralement donné, l'élément intellectuel est acquis et implique nécessairement une formation préalable plus ou moins grande, qui se traduit par un certain niveau de technicité." (3)

(1) FREYSSENET M., "qualification du travail : tendance et mise en question", recherche effectuée pour la DATAR, Paris, La Documentation Française, 1975.

(2) Ibidem.

(3) "Dictionnaire économique et social", op. cité.

Ces considérations nous paraissent critiquables (et révèlent d'ailleurs les dangers des approches mono-explicatives des faits sociaux). N'est-il pas aventureux d'opposer le caractère "donné" de la dimension physique de la force de travail à "l'acquisition" dont fait l'objet sa dimension intellectuelle ?

Et cette dissociation simpliste entre le "donné" et "l'acquis" ne recouvre-t-elle pas en même temps une méconnaissance du rôle du corps, de la bio-physique des êtres humains comme facteur de structuration sociale ? La force de travail n'existe pas à l'état brut, sauf dans un cas, qui n'est peut-être pas susceptible d'être constitué en exception (1) : c'est celui qu'il nous a été donné d'observer, de deux jeunes femmes handicapées mentales, et qui accomplissaient des tâches ne faisant visiblement appel qu'à une très faible activité intellectuelle. Dans ce cas (qui correspond sans doute à la situation de tous les handicapés mentaux producteurs salariés), il pourrait sembler que l'on puisse parler de force de travail physique brute. Mais sommes-nous autorisés à conclure si hâtivement ? D'une part, nous savons depuis les travaux classiques de Marcel MAUSS sur "les techniques du corps" (2), que le développement corporel est un phénomène social, s'opérant au travers des réseaux culturels de socialisation, au même titre que tous les processus cognitifs. La force de travail physique de ces femmes n'est par conséquent pas une "donnée brute" : elle est la résultante d'un procès de développement socio-biologique.

Quant à l'inactivité intellectuelle sensée caractériser ce travail (en l'occurrence fixer des embouts sur des pieds de chaises et de tables), nous demeurons là aussi sceptiques : que savons-nous, au juste, du fonctionnement cérébral de ces femmes, de leur perception du réel, de leur représentation du travail ? Celui-ci requiert de leur part une activité coordonnée, rationnelle ; aucun travail n'existe sans que son résultat ne préexiste dans l'imagination du travailleur. Non seulement la force de travail "potentielle" n'est jamais une donnée physique brute, mais encore la force de travail concrétisée se traduit par le déploiement d'une qualification concrète.

(1) et, la notion d'exception n'étant pas scientifique, en domaine structurant supplémentaire.

(2) in MAUSS Marcel, "Sociologie et anthropologie", Paris, P.U.F.

Nous laisserons de côté ici la question de la qualification réelle que possédaient tous les manoeuvres que nous avons rencontrés (1), pour nous attacher à l'examen de leurs qualifications concrètes.

Les considérations que nous pouvons formuler sont du même type que celles de M. FREYSSENET (2), qui analyse la relativité du phénomène de la qualification officielle ou pratique. Cet auteur dégage deux modalités de "distorsion" vers le bas, l'une s'appliquant spécifiquement aux manoeuvres, l'autre à portée plus large. Il écrit :

"Le travail de manoeuvre (peut-être) plus "qualifié" que le travail d'O.S., de nombreuses tâches de manoeuvres sont en fait plus qualifiées que celles que doivent effectuer les O.S. : elles requièrent plus d'expérience, plus de calcul, plus d'esprit d'initiative, plus d'habileté. Faire du terrassement, monter une échelle en portant des briques, ou un sac de ciment, etc... exigent plus de savoir-faire que d'introduire, toute la journée durant, huit vis dans des trous pour fixer des ailes de R 6, sans jamais avoir à les visser (tâche réservée à l'O.S. suivant), comme c'est le cas sur des chaînes de montage de la R.N.U.R.

Le peu de considération pour l'activité manuelle et l'effort physique a conduit à considérer le travail de manoeuvre comme encore moins qualifié que celui de l'O.S. De plus, le travail de manoeuvre est plus difficilement chronométrable. En le rémunérant moins, on fait payer au manoeuvre un manque de productivité possible. A l'heure actuelle, le travail de manoeuvre est le résidu du travail qu'il n'est pas encore rentable de mécaniser ou d'automatiser".

(1) Nous laissons cette question de côté pour les raisons évoquées ci-dessus, à savoir: notre propos est de juger des qualifications déployées à l'occasion du procès de travail lui-même. Notons cependant que le manoeuvre issu du salariat agricole possède une qualification réelle du point de vue du travail de la terre ; l'ancienne "mère au foyer" possède une qualification réelle liée au travail domestique ; la jeune femme issue du C.E.T. peut posséder un diplôme scolaire. Le passage au salariat industriel ne peut plus permettre à ces travailleurs de mettre en oeuvre leur force de travail totale et, dans la logique sociale actuelle, la qualité de celle-ci n'est plus appréciable que par rapport au procès concret de travail considéré. Mais, même de ce point de vue, la qualification concrète est généralement bien supérieure à la qualification officielle.

(2) FREYSSENET M., op. cité.

Nous sommes d'accord avec ces remarques en tant qu'elles soulignent la contingence de la notion officielle de qualification.

Nous formulons cependant trois critiques à leur égard :

1. M. FREYSSENET compare deux types de qualifications concrètes non comparables. Nous avons vu que la qualification n'acquiert sa dimension concrète que dans le cadre d'un procès de travail concret, c'est-à-dire de la dépense de la force de travail sous une forme productive donnée. C'est seulement dans le cadre d'un même procès de travail concret qu'il est licite de confronter deux qualifications concrètes. C'est à celui du manoeuvre de chez Renault, et non au manoeuvre du bâtiment, que cet auteur aurait dû comparer le travail de l'O.S. des chaînes de montage des R.6.

2. Désirant réhabiliter le travail des manoeuvres en lui reconnaissant une qualification concrète plus élevée que la qualification officielle, M. FREYSSENET analyse le travail des O.S. avec la même démarche que celle qu'il critique par ailleurs quand elle est appliquée aux manoeuvres (la tâche qui consiste à introduire des vis dans les trous ne lui paraît pas requérir beaucoup de savoir-faire ; de la même manière, pourrait-on lui répondre, que la tâche qui, dans le bâtiment, consiste à monter des briques ou des parpaings, est réputée ne pas requérir de savoir-faire).

3. Enfin, M. FREYSSENET situe l'origine de la moindre qualification officielle du travail du manoeuvre dans "le peu de considération (officielle, P.M.) pour l'activité manuelle et l'effort physique". Cela revient à faire dériver la genèse de l'organisation actuelle, hiérarchico-parcellaire, du travail de la seule stratégie des firmes en matière d'organisation du travail et de gestion de la force de travail? Nous ne mettons pas en doute l'existence de ces stratégies (1). Mais à la suite de tout un courant récent de la sociologie et de l'économie du travail (2), M. FREYSSENET, subjectivise la division sociale du travail et dote les directions des firmes d'une capacité de subjectivité qu'elles ne possèdent pas, pas plus que les salariés. La division sociale du travail, la déqualification, ne sont pas une invention stratégique destinée à diviser et à mieux exploiter la force de travail. Si stratégies il y a, elles ne sont qu'une composante de la

(1) et l'analyse, que nous nous proposons de mener ultérieurement, du fonctionnement d'un marché du travail local dans la perspective qui est la nôtre, s'interrogera précisément sur elles.

(2) dont on trouve de nombreuses manifestations dans le recueil dirigé par André GORZ et publié sous le titre "Critique de la division du travail", Paris, Le Seuil, 1973.

série des causes structurantes (que nous devons nous efforcer de détecter, d'isoler et dont nous devons comprendre l'interaction), composante non distincte formellement de ces causes : il n'y a pas les causes objectives d'un côté, la stratégie des firmes de l'autre : celle-ci est partie intégrante des facteurs objectifs de causalité eux-mêmes.

Ces éléments de désaccord étant soulignés, il n'en reste pas moins que nous sommes d'accord avec M. FREYSSENET lorsque, évoquant la seconde modalité des distorsions entre qualifications concrètes et qualifications officielles ou pratiques (1), il écrit que "le fait n'est plus à démontrer : à même type de travail, les "qualifications attribuées" sont différentes selon le sexe, la région, la branche d'activité, la nationalité". Mais nous divergeons à nouveau (et pour des raisons renvoyant en gros à la troisième des critiques formulées plus haut) lorsque s'interrogeant sur les causes de ce dernier fait, il les réduit à "un moindre rapport de force, une plus grande difficulté à lutter, un manque d'informations (qui, P.M.) font que certaines catégories de travailleurs sont systématiquement "sous qualifiés".

Si nous disons que les qualifications concrètes des manoeuvres de notre enquête étaient toutes supérieures à leur qualification officielle, c'est parce que celle-ci nous semble éminemment restrictive au regard de celles-là. Nous avons déjà relevé que la seule justification de la faiblesse du niveau de la qualification officielle des manoeuvres renvoie à la notion de "travail simple", lequel ne suppose pas d'apprentissage, ou un temps d'apprentissage très limité.

Or, toutes les personnes interrogées avaient eu besoin d'un temps d'adaptation et d'apprentissage, variable entre quelques semaines et quelques mois, avant d'être parvenues à une pleine maîtrise de leur travail. En d'autres termes, d'une part, leur force de travail n'est jamais achetée "à l'état brut" sur le marché du travail, (mais en tant que totalité structurée complexe), et d'autre part, en est toujours requis une activité, présentant un certain degré de complexité, degré tel en tous cas que la maîtrise n'en est jamais immédiate.

(1) mieux que le terme "d'officiel", celui de "pratique" s'applique au type de distorsion dont il va être à présent question.

Le "travail salarié brut" n'existe pas, et toute activité productive salariée est, à un degré ou à un autre, du travail complexe.

Tout travail complexe peut être confronté à un autre travail complexe, mais pas dans un rapport de multiple à simple (ce qui est pourtant, nous l'avons vu, un des éléments de la dichotomie travail simple/travail complexe). La question ne nous paraît ainsi pas tant être d'opposer ces deux notions que de revenir à nos considérations initiales, et de nous demander comment (par quelles médiations, localisées dans et hors de l'organisation de la production sociale) s'opère la réduction du travail, activité par essence complexe, à du travail simple, comment les rapports de production fonctionnent comme le goulot étrangleur des capacités créatrices réelles et concrètes que possède tout travailleur. Cette question nous paraît d'autant plus importante que le processus de la déqualification (c'est à dire de la réduction pratique officielle de la création économique à du travail simple), concerne la plupart des catégories de travailleurs et pas seulement les manoeuvres, groupe-témoin de la conjugaison articulée des facteurs de mutilation sociale. Le goulot étrangleur des rapports de production, lamineur de la qualification pour la plupart des travailleurs, joue actuellement bien plus pour les manoeuvres (et, de manière plus générale, pour tous les travailleurs déqualifiés), que pour les catégories de salariés auxquels est reconnue une qualification supérieure. On admettra en effet et plus facilement qu'un travailleur possédant une qualification scolairement certifiée élevée, déploie une activité concrète débordant les limites du champ de cette qualification, alors qu'un manoeuvre sera enfermé pour sa vie professionnelle dans le ghetto de son absence de qualification certifiée, ou de la faiblesse de celle-ci. La polyvalence sociale reconnue à un polytechnicien tranche avec la mono-dimensionalité de l'activité dévolue au manoeuvre ou à l'O.S. Un sociologue peut s'aventurer sur le territoire de l'économie, et ne s'attendre à n'être jugé que sur le contenu de son travail ; mais les éventuelles réflexions sociologiques d'une dactylo ne lui confèrent pas pour autant le droit de s'égarer hors de sa fonction. Sans réduire comme certains courants spontanéistes la question de la compétence à un faux problème, nous constatons cependant que les limites qui emprisonnent la totalité qu'est la force de travail d'un individu, sont d'autant plus serrées que sa position dans les rapports de production est plus basse. Et ces limites empêchant par elles-mêmes l'acquisition d'autres compétences que les compétences liées à une mono-fonction étroite, la cage de l'écureuil de la mutilation sociale continue à tourner.

Ce dernier concept ("mutilation sociale" - qui se différencie positivement de la notion de "pauvreté", lourde à nos yeux d'un contenu statique et fataliste) nous entraîne à une (provisoirement) ultime considération sur ce thème.

Le travail est effectivement analysable comme une dépense (cérébrale, nerveuse, musculaire), génératrice de fatigue, appelant une reconstitution de la force de travail en vue d'une nouvelle séquence temporelle (journée de travail).

Mais l'apprentissage du travail, et particulièrement le "temps d'adaptation" dont nous soulignons qu'il était évoqué par tous les manoeuvres interrogés signifie pour le travailleur l'acquisition d'une certaine gestualité, d'une certaine temporalité, qui ne sont pas les siennes, acquisition qui s'accompagne presque toujours de souffrance (cette dimension est présente dans un grand nombre de discours que nous avons enregistrés). Et cette souffrance se traduit par une destruction de la force de travail patente potentielle, que nous distinguons de sa dépense. La partie détruite de la force de travail patente potentielle, échappe à la reproduction de la force de travail, car elle n'est pas reconstituable (1).

La méconnaissance de la dimension "à rebours" de l'apprentissage du travail - car on apprend à devenir un robot, on apprend à devenir quelqu'un d'autre que ce qu'on était au moment où l'on s'est présenté sur le marché du travail -, nous paraît exprimer une vision gravement lacunaire des rapports sociaux, qui en exclut les rapports socio-biologiques. Créateur de valeur économique, moyen pour le salarié de la réalisation de la valeur de sa force de travail (concrétisée par le salaire), le travail vivant est à la fois nécessaire à la vie sociale (dès l'instant qu'il y a prolétarianisation) et destructeur de la vie.

2. Les manoeuvres "sommet inversé" d'un ensemble social

Si l'observation des manoeuvres nous a permis de repérer l'ensemble de ces phénomènes (que nous souhaitons approfondir ultérieurement), et si les "manoeuvres officiels" en constituent un témoignage concret, ils ne sont cependant pas la seule catégorie sur laquelle ils s'appesantissent. Nous étions partis de la mise en avant de trois données (2), destinées à tester critiquement notre première hypothèse de base ("un ensemble social"). Nous avons longuement développé la seconde, qui nous paraissait constituer le pivot de cet examen critique. Le troisième nous rappelle que les manoeuvres

(1) on se rapportera à ce sujet à l'article de Sami DASSA, "travail salarié et santé des travailleurs", paru dans le n° 4/1976 de "Sociologie du travail", consacré au "corps du pauvre".

(2) cf. supra p. 17.

de l'industrie constituent la partie la plus visible d'un ensemble social ; ce n'est qu'au sein de celui-ci que le groupe-témoin cesse de pouvoir donner prise à un découpage arbitraire l'isolant en "groupe-cible", aux fins inavouées de le mieux marginaliser, et d'atténuer la force des questions soulevées.

Quel est cet ensemble social ?

Ayant esquissé la topographie de la population des "manoeuvres officiels", nous partons à présent de notre constat empirique, du caractère souvent incertain, sur le terrain, de la distinction entre les manoeuvres et une catégorie réputée "plus qualifiée", celle des O.S. Nous précisons d'abord notre démarche autour des trois points suivants :

1. Il existe dans un grand nombre de cas une "zone de chevauchement", un "no man's land" de la délimitation entre manoeuvres et O.S. Nous avons rencontré ce chevauchement de plusieurs manières :

- au niveau du travail lui-même : nombre de "manoeuvres" (officiellement qualifiés comme tels) accomplissent en réalité des tâches d'O.S. ; il s'agit de cas de sous-qualification du point de vue de la logique même du système actuel des qualifications, qui entre dans la "deuxième modalité" de M. FREYSSENET, que nous avons évoquée ci-dessus ;
- au niveau de la représentation qu'ont les "acteurs sociaux" concernés (chefs d'entreprise, ouvriers) de la distinction manoeuvres/O.S. Bien souvent, et bien que ces appréciations ne concordent pas avec la réalité juridique (des conventions collectives concernées, des qualifications inscrites sur les feuilles de paie des intéressés), des manoeuvres sont désignés comme "O.S.", et plus fréquemment encore, des O.S. sont qualifiés de "manoeuvres". Généralement, et dans le dernier cas, lorsque ces imprécisions verbales proviennent des responsables d'entreprises, elles ont une connotation nettement péjorative. Qualifier "ses" O.S. de "manoeuvres", c'est signifier en même temps qu'ils ne sont "bons à rien", dépourvus de toute initiative, "incapables". La confusion du discours entre O.S. et manoeuvre dessine implicitement la physionomie du "mauvais O.S."

Lorsque cette confusion provient des intéressés eux-mêmes (et toujours dans le deuxième cas), elle renvoie généralement au vécu comme inintéressant, pénible, dégradant, de son travail par le sujet.

2. Ce chevauchement témoigne de la continuité qui, du manoeuvre ordinaire à l'ouvrier spécialisé de deuxième catégorie, circonscrit ce dont nous avançons une première dénomination, celle d'ensemble social.

Ensemble : parler de groupe social supposerait que nous disposions que nous ayons réussi, d'ores et déjà, à faire émerger deux éléments fondamentaux :

- une définition, un repérage positifs. La diversité de forme et de contenu des groupes sociaux est très grande. Mais elle repose aussi sur la pluralité des critères possibles d'isolement conceptuel de groupes (et la conceptualisation repose nécessairement sur la constatation de clivages réels : la nationalité (communauté de culture et d'histoire), le sexe, l'âge, la situation dans la production. Et ces critères renvoient tous aux modalités de structuration de la vie en société. Si chaque structure se caractérise par deux pôles, dominant/dominé, chacun des pôles est identifiable positivement.

Ainsi, le Français n'est pas un "non-Anglais" ou un "non-Allemand" ; le jeune est sans doute quelqu'un qui n'est pas encore un adulte, mais il n'est pas uniquement cela : le jeune travailleur est réputé posséder moins d'expérience que l'adulte ; mais il possède plus de possibilités d'acquisition, d'expérience, ou de connaissance ; et la part reproductible de sa force de travail est plus importante. Les auteurs et mouvements féministes ont montré depuis longtemps que la femme n'était pas un "non-homme". Quant au travailleur salarié, il est certes quelqu'un qui ne possède pas de moyens de production, mais il est aussi (et en même temps) un producteur, un créateur de valeur. Cette combinaison de négativité/positivité est inhérente à une structure bipolaire (dominant/dominé), et le phénomène de la domination s'exprime précisément par le fait que le groupe dominé est simultanément défini négativement vis à vis de la norme dominante, et définissable autrement.

Si l'identification de structures articulées de la sorte se borne à exprimer le rapport dominant/dominé, cette expression n'est pas synonyme d'entérinement du phénomène. En d'autres termes, l'opposition catégorie dominante/catégorie dominée ne contient pas la charge idéologique qui existe dans l'opposition catégorie supérieure/catégorie inférieure (peuple, sexe, "supérieurs"/peuple, sexe/"inférieurs").

C'est pourtant une telle dimension que véhicule implicitement la dichotomie "travail qualifié"/"travail non qualifié".

C'est pourquoi les travailleurs non qualifiés forment, à notre sens, un ensemble social (et il nous appartiendra de préciser ses contours et son contenu), mais pas un groupe social.

- De plus, il nous manque un second élément, qui nous semble nécessairement entrer dans le repérage d'un groupe social.

Si les critères que nous avons évoqués (en particulier ceux qui dérivent des "structurants sociaux") permettent de définir les limites des groupes sociaux, ils n'éclairent pas pour autant leur contenu.

Par exemple, dire que, dans le mode de production capitaliste, les travailleurs salariés, séparés d'avec les moyens de production, et détenteurs de leur seule force de travail, constituent un groupe social, et que ce groupe s'appelle classe sociale, est une chose (qui permet d'ailleurs une certaine appréhension des conditions de vie de ce groupe, et particulièrement de leurs conditions de travail). Mais l'appartenance à une classe sociale circonscrit une réalité globale, et pas seulement économique, qui englobe l'ensemble des conditions de vie, dont les conditions de travail. Il en va de même pour l'ensemble des groupes sociaux (à condition que les critères de leur différenciation soient socialement discriminants), lesquels possèdent tous une cohérence globale, qui résulte d'une interaction spécifique entre tous les secteurs de la vie sociale, débordant donc le seul structurant autour desquels ils sont organisés.

3. Nous ne savons pas encore s'il existe une cohérence générale de l'"ensemble" des travailleurs non qualifiés. Il faudrait répondre à la question suivante (ce que nous tenterons ultérieurement) : y a-t-il une cohérence, une organisation systématique et spécifique de leurs conditions de vie, ou bien n'y a-t-il, au sens de cet ensemble, que la juxtaposition d'éléments de cohérences qui s'articulent ailleurs ? Autrement dit, la seule notion de travail non qualifié est-elle socialement discriminante ? ou ne devient-elle discriminante que corrélée à l'ensemble des discriminations sociales ?

La plupart des approches du travail non qualifié dont nous disposons sont généralement fondées sur une définition seulement négative à un titre ou à un autre, qui ne permet pas de situer l'ensemble social "travailleurs non qualifiés" dans une structure à dominante (encore que dans un passé récent certains courants se soient naïvement aventurés à une opposition de style dominant/dominé entre "travailleurs qualifiés", assimilés à l'"aristocratie ouvrière", et "travailleurs non qualifiés", perçus comme dominés par les premiers. Une telle démarche valorisant la seule dimension négative de la catégorie que nous étudions, n'est pas sans rappeler le "populisme différentialiste" que nous évoquions au début de ce texte).

Notre problème est donc celui-ci : les travailleurs non qualifiés subissent-ils un rapport de domination spécifique, original, les opposant par exemple aux autres catégories de travailleurs ? Ou bien, n'acquèrent-ils leur spécificité (vis à vis de celles-ci) que dans la mesure où ils sont sur-composés de membres de catégories sociales en position de domination au regard de structurants sociaux extérieurs au domaine du travail salarié, mais interagissants avec lui ?

Qu'ils soient classés manoeuvres, O.S., ou qu'ils se situent dans cette zone d'incertitude où le terme de manoeuvre sert à désigner le "mauvais ouvrier", manoeuvres et O.S. sont définis par la négative. Citant la revue "Management", Marie-Rose PINEAU (1) écrit que "beaucoup de chefs d'entreprise pensent que l'O.S. préexiste à la condition d'O.S., et qu'il survivrait quand bien même on lui supprimerait sa fonction. Il a accumulé tous les échecs possibles ; l'école, le service militaire, et bien souvent la vie familiale sont pour lui de très mauvais souvenirs".

Cette caractérisation négative peut également opérer au second degré. C'est ainsi que nous avons remarqué que, chez certains chefs d'entreprise, le manoeuvre est sans doute un ouvrier "peu capable", mais qu'il se voit attribuer la positivité socialement reconnue aux groupes négativisés par la société, qui sont par ailleurs sur-représentés chez les manoeuvres : il est ainsi "obéissant" (comme les femmes), fort et résistant (comme les gens peu intelligents, et, à la limite, les handicapés mentaux), "endurant" (comme les salariés agricoles, qui "peuvent" travailler soixante dix-heures par semaine), "brave" (donc non-syndiqué, comme les salariés domestiques), etc... Or, comment se constitue et se reproduit ce segment de la classe ouvrière, sinon en incorporant dans les rapports sociaux de production des individus "libérés" par la dissolution de rapports sociaux de production pré-capitalistes (domestiques agricoles), par la transformation de rapports à la fois ante-capitalistes et non strictement "productifs" au sens de la production de plus-value (ce qu'Alain LIPIETZ appelle le "quasi-mode de production domestique" (2)), ou encore par l'utilisation "ergo-réhabilitante" des handicapés (mentaux), c'est-à-dire d'une catégorie renvoyant au structurant "santé" comme facteur d'insertion ou de non insertion dans la vie sociale.

(1) PINEAU Marie-Rose, "Les O.S.", Editions Sociales.

(2) cf. LIPIETZ A., "Approche théorique des transformations de l'espace français", in "Espaces et sociétés", n° 16, novembre 1975.

Si la norme est la "qualification" et si ces catégories anormales sont dites "non-qualifiées", on pourrait se demander quels sont les fondements de cette norme. Nous avons vu que la différenciation réelle des compétences individuelles se joue autour de la force de travail patente potentielle, que la différenciation concrète se joue autour du procès de travail, et que la différenciation juridique se joue autour des rapports de force liés aux rapports de production.

Les travailleurs qualifiés sont ainsi ceux pour qui la distance entre ces trois pôles (réel/concret/institutionnel) est la plus petite. Les diverses variantes de la déqualification peuvent se traduire par une distance plus grande, entre le pôle "réel" d'une part, les pôles "concret" et "institutionnel" de l'autre, ou encore entre les pôles "réel" et "concret" d'une part, le pôle "institutionnel" de l'autre, ou encore entre "réel" et "institutionnel", et "concret". Ces trois formes de déqualification ont été décrites par M. FREYSSINET (1).

La troisième forme correspond en fait à ce que cet auteur appelle "l'extension du processus de déqualification - surqualification aux nouvelles catégories de travailleurs surqualifiés", c'est-à-dire la déqualification de la "nouvelle classe ouvrière". Les deux premières formes concernant les travailleurs dits "non-qualifiés".

La constitution en norme de la "qualification" concrète et/ou institutionnelle équivaut en fait à valoriser la re-qualification (ce que M. FREYSSINET désigne de manière erronée à notre sens comme la "surqualification"). L'évolution du procès de production se caractérise en effet par un double mouvement simultané, de dissolution des anciennes qualifications (et de creusement des écarts entre les trois aspects de la qualification), et d'émergence de nouvelles qualifications (nouvelles formations, nouveaux procès de travail, nouveaux postes de travail). Mais on ne voit pas pourquoi celles-ci devraient être considérées, de manière isolée, comme les lieux clés du développement des forces productives et de l'élévation du niveau des techniques. A ce compte là, au stade de la grande industrie, les seuls "lieux clés" du développement des techniques productives, au plan du procès de travail, seraient les ateliers d'entretien et de réparation, ou même les bureaux d'études d'études et de méthodes et les ateliers de mise au point, et pas leur corollaire nécessaire, à savoir les ateliers de fabrication organisés sur les principes du taylorisme. Il s'agirait là d'une transposition, au sein du procès de travail, de la domination du procès de production sociale dans son ensemble par les secteurs-clés, d'un glissement de l'analyse économique au technicisme.

(1) FREYSSINET M., op. cité.

En réalité, au sein même des secteurs de pointe du développement des forces productives, il y a simultanément de l'émergence des processus de déqualification - requalification, et le travail de série n'est pas moins représentatif de l'âge de la grande industrie que le bureau des méthodes; il en est indissociable. Une analyse synchronique du procès de travail dans un secteur donné (mais se situant aussi dans une perspective historique, c'est-à-dire situant ce secteur dans l'évolution générale du procès de production) ne peut donc se satisfaire de la dichotomie qualification/non-qualification mais conduit au constat de la différenciation inégalitaire des qualifications, qui ne repose pas sur une hiérarchie naturelle des trois formes de qualification, mais sur la plus ou moins grande distance entre celles-ci. La différenciation inégalitaire des qualifications revêt ainsi la forme phénoménale d'une différenciation fonctionnelle, alors qu'elle traduit en réalité la division capitaliste du travail (qui structure non seulement l'organisation du procès de travail, mais aussi le système de formation de la force de travail), et son articulation avec les autres divisions sociales : celles-ci nous permettent de comprendre comment et pourquoi celle-là joue différemment selon les individus, pourquoi les "groupes cibles" de l'action sociale produisent l'ensemble-cible de l'amélioration des conditions de travail, pourquoi "pauvreté" et "travail non qualifié" sont dans un constant rapport d'interaction, l'une étant permissive de l'autre, le second contribuait à générer la première.

Si la notion de "travail non qualifié" ne nous permet pas de caractériser utilement l'ensemble des gens qui pratiquent ce type d'activité, celle de déqualification ne nous semble pas plus opératoire pour le même propos. Elle présente l'avantage d'être plus dynamique que la précédente, et de saisir le mouvement général d'évolution du procès de travail, lié à celui de la production.

Mais elle souffre aussi de n'être que négative, de ne pouvoir être utile qu'en étant opposée au concept discutable de "surqualification". Concept dont la dimension quantitative masque le phénomène de l'émergence de nouvelles qualifications, se situant dans un rapport de différenciation inégalitaire par rapport à d'autres qualifications qui sont également nouvelles, et non dans un rapport de "multiple". Concept dangereux qui, dans la perspective subjectiviste où se situent ses promoteurs, est susceptible de servir de couverture idéologique à des stratégies de déqualification concrète et institutionnelle de la force de travail, qui sont dirigées contre les catégories de travailleurs dits surqualifiés : ceux-ci sont-ils "trop" qualifiés par rapport à d'autres qui le sont moins ? Ou bien, les nécessités du développement des forces productives, ainsi que le

rapport de forces entre le mouvement ouvrier et le patronat, ont-ils permis, pour ce qui les concerne, que la distance qui sépare leur qualification réelle de leurs qualifications concrète et institutionnelle soit, à un moment donné, relativement réduite ? Concept qui procède de là encore d'une extension abusive de l'analyse économique à l'analyse sociologique du travail, extension qui se traduit en définitive par le technicisme. C'est parce que la force de travail des secteurs de pointe, spécifiquement adéquate à ceux-ci, met en oeuvre des moyens de production incorporant le plus fort degré de complexité scientifique et technique, à un moment donné du développement du mode de production, qu'elle crée le plus de richesse, et que ces "secteurs-clés", sont les lieux privilégiés de la valorisation du capital.

Mais, dans le cadre d'une branche, ou d'une firme, dira-t-on que le bureau des méthodes, ou l'atelier d'entretien qui sont supposés regrouper les travailleurs "surqualifiés" créent plus de valeur que les ateliers de fabrication, où se trouvent en majorité les salariés "déqualifiés" ?

Si la notion de "déqualification" recouvre un phénomène réel, c'est celui de la tendance permanente à la réduction du champ de la maîtrise de son travail par le salarié, et du prix auquel ce travail est payé, et donc de l'extension de la domination réelle sur le travail et de l'écart entre productivité et valeur de la force de travail. C'est dans ce sens que nous avons déjà utilisé cette notion. Mais si elle permet de désigner un phénomène, elle ne permet pas de caractériser un ensemble social, qui serait "les travailleurs déqualifiés". Elle ne rend pas compte de ce que ce type de travail n'est pas réductible à une "expropriation du savoir ouvrier", à une "dépossession" de la qualification réelle et concrète des travailleurs, quelle que soit la réalité de ces faits. Etudiant "l'évolution du travail ouvrier aux usines Renault", Alain TOURAINE (1) a montré que l'apparition de l'O.S. n'a pas consisté simplement en une dégradation du travail du compagnon, mais aussi en une élévation qualitative du travail des manoeuvres. Tout comme le passage au salariat industriel d'un domestique agricole ne consiste pas simplement en une perte d'un certain nombre de savoirs, mais aussi en la rupture de liens de dépendance et de rapports d'exploitation quasi-féodaux, et leur remplacement par des rapports de production impersonnels, donc moins asservissants.

L'"ouvrier-masse" n'est pas seulement le produit de la déqualification de l'ouvrier de la manufacture, mais aussi un nouveau type d'ouvrier, lié à l'opposition d'un nouveau procès de travail, et porteur d'un nouveau mode de consommation. C'est cette réalité nouvelle qui le définit ; et si

(1) cf. TOURAINE A., op. cité.

les analyses interprétant chaque étape du développement des forces productives comme les signes d'une inéluctable émancipation de l'humanité des chaînes du travail tiennent davantage de l'acte de foi que de l'analyse des conditions réelles, les thèses présentant l'histoire du travail comme autant d'étapes supplémentaires vers la déqualification générale des travailleurs ressemblent trop à la nostalgie de l'âge d'or.

Pas plus que la notion de non-qualification, celle de déqualification ne nous permet de penser l'originalité et l'hétérogénéité simultanées de l'ensemble social des travailleurs occupant les positions les plus basses dans la différenciation inégalitaire des qualifications concrètes et institutionnelles.

Originalité : le travail de série, nous l'avons dit, correspond à un type de technologie nouveau et original, qui ne peut être analysé comme une "dégradation" des procès antérieurs.

Hétérogénéité : la seule référence au niveau de qualification dans le système de la différenciation inégalitaire masque la grande disparité des types de travail, des structures dans lesquels ils sont mis en oeuvre, des conditions d'accès à ces segments des qualifications. Dans l'industrie, le "travail non-qualifié" concerne aussi bien le travail répétitif et parcellaire des "servants" des machines ou des chaînes, que la manutention ; nous le trouvons dans les "secteurs-clés" comme l'automobile ou dans des secteurs "traditionnels" comme la confection ; et nous avons vu que les catégories dont les membres sont socialement conduits à occuper ce type d'emplois, sont disparates. A la limite, nous pouvons avancer que les notions de "travail non qualifié" ou de "travail déqualifié" ne nous permettent pas d'isoler un ensemble socialement pertinent, mais que l'isolement de celui-ci (que nous appelons - nous expliciterons ce choix plus loin - les "segments surinégalisés du salariat industriel") nous permet, dès que nous examinons la relation domination sociale/exploitation économique, de retrouver la réalité très imparfaitement désignée comme "travail non qualifié".

C'est ici qu'est le coeur de notre objet :

* travailleurs : cela renvoie à un critère "économique" aux rapports de production. La catégorie des "travailleurs salariés de l'industrie" n'est pas une structure à dominante, au sein de laquelle s'opposeraient les "qualifiés" aux "non qualifiés" ; c'est le mode de production qui constitue la structure à

dominante, dans laquelle les travailleurs salariés sont le pôle dominé. Au sein de ce groupe social, il existe des phénomènes de différenciation inégalitaire, qui ne s'articulent pas tant sur l'économique que sur des rapports sociaux non économiques mais présents dans l'économique.

La différenciation entre "qualifiés" et "non qualifiés" reflète bien sûr la plus ou moins grande possibilité pour les travailleurs de déployer le plus grand nombre possible (dans le contexte actuel des R.S.P.) des fonctions contenues dans la force de travail patente potentielle. Cette différenciation ne fonde pas en elle-même des oppositions structurelles entre travailleurs salariés ; mais elle s'appuie sur (elle met en jeu) des oppositions sociales réelles qui existent en dehors des rapports de production. Si c'est la division capitaliste du travail qui crée ces différenciations inégalitaires dans le procès de travail, celles-ci ne sont possibles que parce que le mode de production capitaliste dominant est articulé dans un rapport inégal à d'autres structures soit économiques, au sens étroit (les vestiges du mode de production féodal) soit économiques au sens large (le quasi mode de production domestique), soit porteuses de rapports sociaux où l'économique est dominé par des rapports non économiques (rapports de génération, souvent appelés "rapports de parenté").

De plus, cette articulation joue différemment selon les branches : chacune de celles-ci est augmentée de manière spécifique par le "circuit de la branche" ; et tout cet ensemble est spatialisé.

* surinégalisés :

La seule manière dont nous pouvons saisir de manière synthétique et globale le phénomène de la différenciation des qualifications est empirique. Il s'agit des sources statistiques disponibles sur l'emploi, qui ne prennent en compte que les classifications (c'est-à-dire la dimension institutionnelle de la qualification). Mais notre objectif n'est pas d'élucider le phénomène général de l'inadéquation entre les divers aspects de la qualification. Il est de constater que cette expression juridique du rétrécissement du champ de déploiement de la qualification, nous ramène presque inmanquablement aux groupes sociaux improprement réputés "spécifiques" : cette réduction à des "questions" spécifiques des formes de domination sociale situées en dehors des rapports de production, traduit l'impuissance de la théorie à rendre compte de l'articulation entre mode de production et structures sociales. Il n'y a pas de "travailleurs non qualifiés", pas plus que "travailleurs surqualifiés". Il n'y a qu'une inégale possibilité pour les individus d'accéder aux divers segments (revêtus de l'apparence d'une hiérarchie fonctionnelle) de la division du travail.

Son développement requiert le maintien à sa périphérie de structures archaïques, et quel contraste existe entre la lenteur de leur dissolution, et la rapidité des progrès de la division du travail ! Ainsi, si les filles et les garçons de même origine sociale étaient également (paritairement) titulaires des mêmes qualifications scolaires, et si cette parité se vérifiait jusqu'aux termes des cursus scolaires, la structure socio-sexuelle des emplois, et par conséquent les modalités concrètes de la différenciation inégalitaire des qualifications, seraient profondément modifiés. Mais l'institution scolaire est une instance de reproduction sociale dominée par l'ensemble des pôles structurels dominants, donc aussi par les structures familiales et les rapports socio-sexuels dominants. Et cette prégnance du quasi mode de production domestique et des rapports familiaux sur cette institution, n'est pas un anachronisme, mais est parfaitement fonctionnelle du point de vue de la dynamique de la division sociale du travail productif.

C'est pourquoi la différenciation inégalitaire des qualifications renvoie à la configuration générale (totale) des rapports sociaux dans la formation sociale .

C'est pourquoi nous ne parlerons plus de "travailleurs non qualifiés", mais de catégories du salariat industriel, "produits" par les principales formes de domination sociale, et subissant en particulier les plus mauvaises conditions de travail, quelle que soit la forme que revêtent celles-ci. Segments du salariat qui sont, pour ce qui est de la force de travail, les lieux concrets d'articulation du mode de production dominant et des secteurs sociaux situés à sa périphérie. Ensemble social au dépens de qui s'opère cette articulation, et qui ne tire sa cohérence que de celle-ci. La diversité des sous-groupes qui le composent est le reflet de la diversité des rapports sociaux inégalisants dans la formation sociale. Et leurs membres ont, en commun, d'en être le produit et de n'avoir donc pu accéder qu'aux paliers inférieurs de la hiérarchie des qualifications.

Si les manoeuvres sont la partie apparente de cet ensemble social, il n'en sont en même temps qu'une partie fragmentaire, à la manière d'un sommet inversé, ils émergent du salariat industriel. Sommet inversé d'un bloc qui s'enfonce de manière de moins en moins immédiatement visible jusqu'au coeur du salariat industriel, dont les véritables segmentations ne reposent pas seulement sur l'organisation productive, mais se confondent partiellement avec l'ensemble des segmentations sociales. Ainsi, l'économie ne s'est pas réellement séparé de la parenté ou des autres rapports

sociaux, codifiés ou non. Dans les sociétés précapitalistes, la parenté ou le politique commandaient l'accès à la production (et, en cela, diminuaient l'économique) ; dans le mode de production capitaliste contemporain, la parenté (ou d'autres rapports sociaux) ne commandent plus formellement l'accès au travail, mais en canalisent encore les modalités ; ils ne commandent plus l'économique, pas plus que celui-ci ne les commande : il y a interaction qui s'opère concrètement sur un ensemble social.

- 5 OCT. 1977

212 - n° 1

